



Le Flash de la FROTSI Bourgogne

N° 14 – Juillet 2011

Zoom sur ...

Le Contrat de Professionnalisation

Qu'est ce que c'est ?

- ◆ Le Contrat de Professionnalisation permet d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou réinsertion professionnelle des jeunes des demandeurs d'emploi, ...
- ◆ Fondé sur le système de l'alternance, le contrat de pro associe formation et travail en entreprise
- ◆ Les Offices de Tourisme & Syndicats d'Initiative sont en mesure de pouvoir recruter une personne en contrat de professionnalisation, dans le but de renforcer leur équipe. Un tuteur est alors nommé pour accompagner la nouvelle recrue.

Quelles formations en contrat de professionnalisation en Bourgogne ?

- ◆ Master « Management des Activités Touristiques et Culturelles » à Dijon
 - Mme LICHTLE – marie-christine.lichtle@u-bourgogne.fr
- ◆ Licence Professionnelle « Métiers du Tourisme et des Loisirs Sportifs » à Dijon
 - Monsieur LHERAUD – jean-luc.lheraud@u-bourgogne.fr
- ◆ Licence Professionnelle « Gestion Touristique Territoriale et Internationale » au Creusot
 - Monsieur LAPOSTOLLE - dany.lapostolle@orange.fr

Pour toute interrogation sur le fonctionnement du Contrat de Professionnalisation, contactez Mireille MARCHAND – Responsable formation continue - Tél. 03 80 39 51 89 - mireille.marchand@u-bourgogne.fr

Pour toute interrogation sur le financement et les possibilités de prise en charge, contactez AGEFOS PME Bourgogne :
Sylvie JOBARD – Tél. 03 80 78 92 44 – sjobard@agefos-pme.com (pour les départements 58 et 71)
Gérard VANDERSTICHEL – Tél. 03 80 78 97 64 – gvanderstichel@agefos-pme.com (pour les départements 89 et 21)

Qui est concerné ?

- ◆ Les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, qui peuvent ainsi compléter leur formation initiale
- ◆ Les demandeurs d'emploi

Qui peut recruter ?

- ◆ Les employeurs établis ou domiciliés en France, quels que soient l'activité exercée, la forme juridique ou l'exploitation et le régime d'imposition.
- ◆ Les établissements publics industriels et commerciaux
- ◆ Sont exclus les collectivités locales et leurs établissements publics à caractère administratif

Rendez-vous sur notre site Internet pour trouver toutes les informations nécessaires au Contrat de Professionnalisation dans vos structures. [CLIQUEZ ICI !](#)

Les petits rappels de la FROTSI

Noter dès maintenant les dates de la rentrée pour vos journées de professionnalisation :

Judi 8 ou mardi 13 :
Journée Technique
Filière « Tourisme
Viticole » autour de
Nuits-Saint-Georges

Judi 22 & vendredi
23 septembre :
Initiation Langues des
Signes Française à
Dijon

Judi 29 septembre :
Eductour en Nièvre à
Decize

Bon été à tous !